

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 29 janvier 2016

Date de convocation : 25/01/2016



L'an deux mil seize, le vingt-neuf janvier, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Claude FERRAND, Rémy JOANNAS, Jean-Louis MALATERRE, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELLI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN, Carlos DA COSTA.

Absents excusés : M. DA COSTA (arrivée à 20 h 21)

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Eliane PARTY

✓ **1 - Réhabilitation Mairie et création 3 accès PMR**

Monsieur le maire rappelle le projet de réhabilitation de la mairie et la création de 3 accès PMR et les différentes entreprises ayant fait des propositions. M. Malaterre précise qu'il n'a pas été présent lors du dépouillement car l'entreprise où il travaille a déposé des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Retient les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation et de création des accès PMR :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 - DEMOLITIONS MACONNERIE	RENAUD	62 665.63 €
2 - MENUISERIE EXTERIEURES PVC - SERRURERIE	BROYER	10 845.00 €
3 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ROUX	20 375.00 €
4 - PLATRERIE PEINTURE (option 5 540 €)	VAL DE SAONE	20 423.00 €
5 - CARRELAGE FAIENCES	RENAUD	15 200.00 €
6 - FAUX PLAFONDS	MCP	4 668.57 €
7 - ELECTRICITE	DUCLUT	26 393.06 €
8 - PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	SERVIGNAT	5 600.00 €
	TOTAL	166 170.26 €

✓ **2 - Vote des subventions 2016**

Après délibération le conseil municipal attribue à l'unanimité moins une abstention (M. Jean Claude FERRAND) les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Amis du Site, Bâgé, Culture et Loisirs : 150 €

Comité cantonal croix rouge : 90 €
Comité cycliste Bâgé : 170 €
Union Musicale des 3 Bâgé Dommartin : 375 €
Balladins : 90 €
Sou des écoles St André de Bâgé/Bâgé le châtel : 490 €
Centre des apprentis Mercurey : 48 €

✓ 3 - *Emprunt pour travaux*

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le projet de réhabilitation de la mairie et la création de 3 accès PMR et expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant total s'élève à la somme de 229 447.69 € TTC

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vue :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,
- détermine comme suit le plan de financement du projet :

Montant des travaux:	229 447.69 € TTC
Subvention attendue (DETR)	66 922. 00 €
Prélèvement sur les ressources de la Collectivité :	62 525.69 €
Recours à l'emprunt :	100 000.00 €

Le Conseil, après avoir pris connaissances des différentes propositions,

Retient à l'unanimité celle du Crédit Agricole Centre Est,
Décide de recourir au financement ci-dessous exposés :

PRET A TAUX FIXE:

Montant : 100 000 Euros	Taux : 1.66 %	Durée : 180 mois
Périodicité des remboursements : <i>mensuel</i>		
Type d'échéances : Amortissement du capital Constant		
Date de première échéance :	30 mai 2016	

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents s'y rapportant.

✓ 4 - *Eclairage Public : modernisation des coffrets de commande*

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet de modernisation des coffrets de commandes d'éclairage public. Il communique au conseil les propositions minimales et maximales proposées par le SIEA ainsi que les sommes qui resteront à la charge de la commune une fois l'opération réalisée.

Les conseillers se prononcent favorablement sur la proposition optimale. La somme estimative restant à la charge de la commune serait de 9975.26 €.

Le conseil autorise le Maire à signer la proposition et tout nouveau document s'y rapportant.

✓ **5 - Création ralentisseurs, parkings : choix du géomètre et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que des modifications de stationnement sont intervenus en 2015 Rue Marsale notamment avec l'instauration de zones 10 minutes et de zones bleues qui devaient permettre de ne plus avoir de stationnements continus de la part des locataires de la rue, stationnements pouvant être gênants pour la circulation.

Force est de constater que la circulation est effectivement devenue plus fluide, mais qu'elle facilite ainsi l'augmentation de la vitesse des véhicules. Malgré des contrôles et des verbalisations, celle-ci reste élevée.

Pour cette raison, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'imposer une limitation de vitesse avec la pose de ralentisseurs et d'ilots.

Des emplacements de parkings nouveaux sont également nécessaires en raison du nombre de commerces dans le village et de l'augmentation du nombre d'habitants.

Monsieur le maire précise que le coût total de l'opération peut être estimé à 87 450 € ht

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Propose

- la création de 2 plateaux ralentisseurs (un au carrefour de la mairie et un sur la route de Saint-André sur la RD 28 avant le croisement avec le chemin de Ronde) ainsi que plusieurs ilots routiers notamment rue du pavé.
- la création de 2 parkings (démolition de l'entrepôt parcelle A1064 – délibération du 27 mars 2015 et 20, Grande Rue)

Retient la proposition du cabinet BOUSSION FLEURY géomètre pour la somme de 9 450 € ht pour la maîtrise d'ouvrage de ces opérations,

Décide de demander une subvention au conseil départemental au titre des Amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 29 janvier 2016 le projet de mise en sécurité de la voirie communale a été approuvé. Le coût estimatif des travaux s'élève à 87 450 € HT.

Il précise que cet investissement serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

APPROUVE l'opération pour un montant de travaux estimés à 87 450 HT, soit 104 940 TTC.

DECIDE d'inscrire cette opération au budget primitif 2016 (section d'investissement — programme n°39).

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat sur les crédits 2016 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

✓ **6 - Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec le centre de loisirs Bâg'évasion. A compter du 1^{er} janvier 2016 le conseil départemental supprime l'aide aux familles de 2.70 € attribuée par enfant soit une baisse de dotation de 12 000 €.
- Une demande de comptabilité plus détaillée a été demandée lors de la réunion afin que les communes puissent réexaminer éventuellement les conditions d'une nouvelle aide.
- Monsieur le maire donne le compte rendu de la commission scolaire du 6 janvier. (Compte rendu joint)
- Présentation des plaques qui pourraient être apposées sur les bâtiments caractéristiques de Bâgé-le-Châtel pour le parcours touristique.
- Compte rendu de la réunion de bureau du 18 janvier (compte rendu joint)
- SDIS participation 2016 : 11 169.51 €
- Policiers intercommunaux : 67 h ont été réalisées sur l'année au bénéfice de Bâgé-le-Châtel pour une dépense de 1340 €
- Démolition du Hangar rue Marsale : un devis est en attente
- Busage fossé vers la maison médicale : les tuyaux ont été achetés
- Semcoda : demande de désignation de 3 membres du CCAS pour les commissions d'attribution de logement (M. Joannas, Mme Party, Mme Mauceli)
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la poste qui souhaite un avenant à son bail afin d'instituer une maison des services publics dans ses locaux. Une suite favorable est donnée à la demande.
- Conscrits : 6 mars 2016
- CCAS : réunion préparatoire du repas des anciens le 10 février à 19 h 30. Pour mémoire le repas à lieu le 2 avril 2016.
- Le conseil autorise le renouvellement de l'ordinateur portable de la mairie.
- M. DEBOST revient sur le compte rendu de la cérémonie des vœux du Maire de Bâgé-la-Ville où il est précisé que Bâgé-le-Châtel a refusé définitivement la fusion et s'interroge sur le sens de la délibération prise par la commune.
Monsieur Thevenot ainsi que plusieurs élus interviennent et rappellent qu'il avait été demandé par Bâgé-la-Ville une fusion au 1er janvier 2016, délai trop court acté dans la délibération de Bâgé-le-Châtel.
A aucun moment il n'a été précisé que la fusion était définitivement refusée. Les élus ont choisis d'y réfléchir, certains préférant attendre et se tourner éventuellement vers la communauté de communes.
- M. Guyon intervient concernant le busage du Chemin de la Glaine et s'informe sur le diamètre des tuyaux. Il se refait préciser le mode de commande des repas du restaurant scolaire.
- Prochaine réunion le 26 février 2016

La séance est levée à 23 heures